

Communiqué.

Le syndicat Force Ouvrière des Menuiseries du centre signe l'accord relatif à l'intéressement (2016, 2017, 2018).

En négociation depuis le début d'année le syndicat FO a pris, avec ses adhérents la décision de valider le dernier projet d'accord d'intéressement. Avec des revendications fortes et construites depuis des années, votre syndicat FO seul c'est opposé à une direction attachée à défendre des inégalités.

Nous avons obtenu des avancées significatives :

1) La répartition sur la sécurité égalitaire à 100 % sur le temps de présence.

(avant 75% sur le temps de présence et 25 % au prorata du salaire)

2) La répartition sur les autres critères passe à 80 % égalitaire sur le temps de travail et 20 % au prorata du salaire.

(avant 75% sur le temps de présence et 25 % au prorata du salaire)

3) Cet accord sera sur 4 critères connus,

a- sécurité 1.7 % de la masse salariale, (avant 1.5 %)

b- qualité 1.7 % de la masse salariale, (avant 1.5 %)

c- taux de service 1.3 % de la masse salariale, (avant 1.5 %)

d- productivité 1.3 % de la masse salariale. (avant 1 %)

e- Un bonus sera attribué si les deux semestres sont à 100 % en sécurité. (portant le pourcentage sécurité à 2 %).

f- Une majoration des 4 critères de 10 % sera distribuée si nous respectons la mise en œuvre du plan industriel 2016 2017.

(investissement ligne de production de composants de caissons et portes mélaminées)

Le bureau syndical Force Ouvrière.